MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement
et de la recherche

ARRÊTÉ du 28 septembre 2022

Portant nomination d'experts pour l'examen des dossiers de candidature à la qualification des structures nationales de coordination des instituts techniques agricoles ou agro-industriels

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu l'article D823-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article D823-3 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 08 février 2022 relatif au cahier des charges de la qualification d'institut technique agricole ou agro-industriel ou de structure nationale de coordination ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés experts *intuitu personae* pour examiner le dossier de candidature à la qualification de la structure nationale de coordination des instituts techniques agro-industriels :

Madame Françoise LAVARDE, Ingénieure Générale des Ponts, des Eaux et des Forets, CGAAER,
Monsieur Romain JEANTET de l'Institut Agro, UMR STLO, Rennes,
Monsieur Vincent PIVETEAU, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forets, CGAAER.

Article 2

Sont nommés experts *intuitu personae* pour examiner le dossier de candidature à la qualification de la structure nationale de coordination des instituts techniques agricoles :

Madame Françoise LAVARDE, Ingénieure Générale des Ponts, des Eaux et des Forets, CGAAER,
Madame Astrid WILLENER, Docteur en Science, Office Fédéral de l'Agriculture, Bern (Suisse),
Monsieur Vincent PIVETEAU, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forets, CGAAER.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 28 septembre 2022

Pour le Ministre et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche



Benoît BONAIME